



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination au conseil scientifique
du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc
et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité
au poste électrique de la Doberie sur la commune d'HENANSAL
et aux travaux d'extension de ce poste électrique**

Le Préfet des Côtes-d'Armor

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2017 portant autorisation unique au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement en application de l'ordonnance du 12 juin 2014, concernant la réalisation d'un parc éolien en mer et sa sous-station électrique en baie de Saint-Brieuc ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2017 portant autorisation unique au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant le raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc, au poste électrique de la Doberie sur la commune d'HENANSAL et aux travaux d'extension de ce poste électrique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2017 relatif à la composition du comité de gestion et de suivi et du conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité au poste électrique de la Doberie sur la commune de HENANSAL et aux travaux d'extension de ce poste électrique ;

Vu l'arrêté du préfectoral du 13 novembre 2017 portant nomination au conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité au poste électrique de la Doberie sur la commune d'HENANSAL et aux travaux d'extension de ce poste électrique ;

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 août 2018 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2017 portant nomination au conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité au poste électrique de la Doberie sur la commune d'HENANSAL et aux travaux d'extension de ce poste électrique ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

Vu l'arrêté du préfectoral du 3 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2017 portant nomination au conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité au poste électrique de la Doberie sur la commune d'HENANSAL et aux travaux d'extension de ce poste électrique ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Modification

L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 novembre 2017, modifié par les arrêtés préfectoraux du 6 août 2018 et du 3 décembre 2020 susvisés, est modifié comme suit :

La ligne :

NOM	Domaines d'expertises	Organisme
Léa THIEBAUD	Coordonnatrice expertise désignée par le Cerema	CEREMA

est remplacée par la ligne :

NOM	Domaines d'expertises	Organisme
Alan QUENTRIC	Coordonnateur expertise désigné par le Cerema	CEREMA

Article 2 : Délais et voies de recours

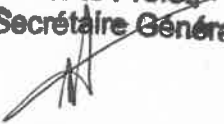
Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Information des tiers

Une copie du présent arrêté est disponible sur le site internet de la préfecture des Côtes-d'Armor pendant une durée d'au moins un an, afin d'y être consultée par toute personne intéressée.

Article 4 : Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le - 9 SEP. 2021
Pour le Préfet
La Secrétaire Générale

Béatrice OBARA